



27 janvier 2016

CAHROM (2015)30

**COMITÉ AD HOC D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS ROMS**  
**(CAHROM)**

**10<sup>e</sup> RÉUNION DU CAHROM**  
**Bucarest, Roumanie, 27-30 octobre 2015**

**RAPPORT ABRÉGÉ**

1. Le Comité d'experts sur les questions roms (CAHROM) tient sa 10<sup>e</sup> réunion à Bucarest (Roumanie) du 27 au 30 octobre 2015, à l'invitation du ministère du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées. Le premier jour (27 octobre 2015) comporte une visite du Musée de la culture rom, situé dans le sixième arrondissement de Bucarest, et un échange de vues avec la facilitatrice et coordinatrice nationale du programme ROMACT, des fonctionnaires de l'Etat, ainsi que des représentants roms de la société civile (membres d'ONG, universitaires et artistes<sup>1</sup>).

2. Les fonctionnaires d'Etat roumains, quasiment tous d'origine ethnique rom, illustrent bien la représentation élevée des Roms dans les structures de l'Etat. Dans leurs interventions, ils soulignent le rôle capital de la culture rom pour combattre les stéréotypes et promouvoir des modèles. Une présentation de la mise en œuvre du programme conjoint ROMACT du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne en Roumanie est suivie d'un débat en présence d'un représentant de la Commission européenne, DG Emploi, qui répond notamment aux questions des membres du CAHROM relatives au programme de jumelage prévu entre des communes de l'Est et de l'Ouest dans le cadre du projet ROMACT3 envisagé.

***Ouverture de la réunion plénière et adoption de l'ordre du jour***

3. La réunion plénière tenue au Parlement roumain est ouverte par le président (M. Stanko Baluh, Slovénie) et par le représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions roms qui rappelle les trois orientations stratégiques du Conseil de l'Europe relatives aux Roms et aux Gens du voyage pour 2016-2019 : lutter plus efficacement contre l'antitsiganisme, présenter des modèles innovants de politiques d'intégration pour les plus vulnérables et, en particulier, les femmes, les jeunes et les enfants, et promouvoir des solutions locales inédites<sup>2</sup>. Il indique que ces priorités et les mesures d'accompagnement sont en voie d'être transformées en un Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage, qui pourra également servir d'outil en vue de collecter des fonds.

4. M. Nicolae Păun, président du Comité des droits de l'homme, des affaires religieuses et des minorités nationales de la Chambre des députés du Parlement roumain, M. Adrian Marius Dobre, secrétaire d'Etat au Travail,

<sup>1</sup> Parmi les fonctionnaires de l'Etat figurent M<sup>me</sup> Dana Varga, conseillère d'Etat à la Chancellerie du Premier ministre; M. Adrian Marius Dobre, secrétaire d'Etat au ministère du Travail, de la Famille, de la Protection sociale et des Personnes âgées; M. Ciprian Necula, secrétaire d'Etat au ministère des Fonds européens; M. Mădălin Voicu, député au Parlement roumain; M<sup>me</sup> Irina Cajal, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Culture et du Patrimoine national; M. Daniel Vasile, président de l'Agence nationale pour les Roms, ainsi que M. Aledin Amet, secrétaire d'Etat au Département des relations interethniques. Les interlocuteurs incluèrent également M. Mihai Neacșu, directeur du Centre national de la culture rom, Romano Kher; M. Constantin Bălăceanu Stolnici, universitaire; M<sup>me</sup> Sabina Ispas, enseignante à l'Institut d'ethnographie et de folklore; M<sup>me</sup> Delia Grigore, docteur, anthropologue et militante d'ONG, ainsi que M<sup>mes</sup> Mihaela Zătreanu et Florina Busuioc, respectivement facilitatrice et coordinatrice du programme ROMACT en Roumanie. M<sup>me</sup> Nicoleta Bițu, directrice exécutive du Musée de la culture rom et M. Gabriel Petrea, adjoint au maire du sixième arrondissement de Bucarest se sont excusés. La réunion était animée par M. Costel Bercuș, président de la Fédération démocratique des Roms.

<sup>2</sup> L'exposé du RSSG pour les questions roms figure dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

à la Famille, à la Protection sociale et aux Personnes âgées, et membre du CAHROM représentant de la Roumanie, ainsi que M. Ciprian Necula, secrétaire d'Etat, ministère des Fonds européens, souhaite la bienvenue au comité en Roumanie. En dépit des progrès observés ces dernières décennies, tous ces intervenants soulignent les problèmes qui subsistent en matière d'accès aux droits sociaux et d'éducation. La parole est donnée à M. Gheorghe Raducanu, président du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV), pour célébrer l'anniversaire de son élection en tant que premier Rom au Parlement roumain, il y a 25 ans. Il insiste sur l'exemple positif qu'offre la Roumanie en matière de représentation des Roms dans les institutions de l'Etat.

5. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe.

### ***Mariages d'enfants/mariages précoces et forcés dans les communautés roms***

6. Le comité prend note des conclusions du rapport thématique sur la promotion de l'égalité des genres au sein des communautés roms – avec, comme priorité, les mariages précoces et forcés et les mariages d'enfants –, qui a fait suite à une visite thématique en Roumanie (pays demandeur), ainsi que des commentaires des pays partenaires représentés à la réunion (République de Moldova, Pays-Bas, Pologne et Royaume-Uni<sup>3</sup>).

7. Le comité convient que le rapport thématique sera transmis aux experts du groupe thématique afin que toute modification factuelle soit présentée avant le 14 novembre 2015. Le rapport sera ensuite distribué à tous les membres du CAHROM pour approbation par procédure écrite avant la fin du mois de novembre 2015. Une fois approuvé, le rapport sera publié sur le site public du CAHROM et le Comité des Ministres sera informé de son adoption par la voie du Groupe de rapporteurs sur les questions sociales et de santé (GR-SOC).

### ***Traite des êtres humains au sein des communautés roms***

8. Le comité prend note des conclusions du rapport thématique sur la prise en considération de la traite des êtres humains et sur la lutte contre ce phénomène, et en particulier sur la prostitution et les enfants des rues, qui a fait suite à une visite thématique en Albanie (pays demandeur), ainsi que des commentaires des pays partenaires représentés à la réunion (Grèce, Pays-Bas et Roumanie<sup>4</sup>).

9. Le comité convient que le rapport thématique sera transmis aux experts du groupe thématique afin que toute modification factuelle soit présentée avant le 30 novembre 2015. Le rapport sera ensuite distribué à tous les membres du CAHROM pour approbation par procédure écrite avant la fin de l'année 2015. Une fois approuvé, le rapport sera publié sur le site public du CAHROM et le Comité des Ministres sera informé de son adoption par la voie du GR-SOC.

10. Le Comité prend note des informations fournies par le représentant du Saint-Siège à propos du Symposium international sur le phénomène des enfants et des femmes de la rue organisé à Rome du 13 au 17 septembre 2015, à l'occasion duquel le Conseil de l'Europe a présenté un exposé sur la situation spécifique des femmes et des enfants roms, et sur l'adoption – dans le cadre de la Pastorale de la route/rue du Saint-Siège – d'un plan d'action en réponse au phénomène des femmes et des enfants qui gagnent leur vie dans la rue ou qui y vivent, et de leurs familles<sup>5</sup>.

### ***Rôle des autorités locales et régionales dans l'intégration des Roms***

11. Le comité entend un exposé du représentant des Pays-Bas sur l'approche néerlandaise vis-à-vis des familles complexes d'origine rom<sup>6</sup>. L'exposé est suivi d'un échange de vues portant, entre autres, sur la question de savoir si cela doit être considéré comme une « nouvelle » approche. Le comité propose que cette question soit examinée plus avant sous l'égide de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

### ***Prix « Dosta! » 2015 du Congrès et développements concernant l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et le projet « LERI »***

12. Le comité entend un exposé du représentant spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour les questions relatives aux Roms sur les derniers développements concernant l'Alliance européenne des villes et des régions

<sup>3</sup> L'Italie, qui fait également partie des pays partenaires, n'est pas représentée sous ce point de l'ordre du jour.

<sup>4</sup> L'Italie, qui fait également partie des pays partenaires, n'est pas représentée sous ce point de l'ordre du jour.

<sup>5</sup> Voir ce plan d'action dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites

<sup>6</sup> L'exposé figure dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

pour l'inclusion des Roms, et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur les derniers développements concernant le Congrès et les municipalités lauréates (Gand, Reggio Emilia, Kragujevac et Madrid) de la cinquième édition du prix Dosta! du Congrès. Le comité entend également un exposé du représentant de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur l'évolution du projet LERI (Local Engagement for Roma Inclusion)<sup>7</sup>.

***Coordination entre organisations internationales sur leurs priorités thématiques relatives aux Roms pour les années 2016-2017 et développements récents aux niveaux national et international***

13. Le comité entend un exposé du RSSG pour les questions relatives aux Roms sur les priorités thématiques du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage pour les années 2016-2017 et les développements récents au niveau du Conseil de l'Europe, y compris la création d'un « Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR)» (titre provisoire) et du nouveau dispositif de dialogue avec la société civile des Roms et des Gens du voyage.

14. Le comité entend un exposé du représentant de la Commission européenne (DG Justice) sur les dernières mesures prises au titre du Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms et les plans établis pour 2016, notamment la Communication 2015 de la Commission adoptée le 17 juin 2015, la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms qui a œuvré en 2015 en faveur de la lutte contre l'antitsiganisme et la coopération de multiples acteurs et les développements relatifs à la création de plateformes nationales pour les roms, ainsi qu'un appel d'offres (projet pilote PE) pour le renforcement des capacités de la société civile<sup>8</sup>.

15. Le comité entend également le représentant de la Commission européenne (DG Emploi) à propos des recommandations spécifiques par pays de l'UE 2020 sur l'inclusion des Roms adoptées le 14 juillet 2015, ainsi que des développements récents et des priorités thématiques pour les années 2016-2017, y compris la procédure d'appel d'offres relative au programme sur le renforcement des capacités de la société civile et les avancées du programme conjoint ROMACT du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. A compter de 2016, le programme ROMACT3 comprendra une nouvelle composante ciblant des communes de pays de l'Europe occidentale pour œuvrer à l'intégration des Roms non ressortissants et coopérer avec des communes d'Europe orientale. Les activités engloberont le renforcement des capacités du personnel de l'administration publique en Europe occidentale, et l'appui aux échanges et à l'élaboration de projets nationaux et transnationaux. Plusieurs membres du CAHROM, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, expriment leur intérêt pour cette nouvelle approche et demandent que l'ordre du jour de la prochaine réunion du CAHROM comprenne un exposé sur le processus de jumelage dans le cadre du ROMACT3. Le comité accepte cette proposition.

16. Le comité entend également un exposé du représentant de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) sur ses activités relatives aux Roms, y compris l'avancement des travaux sur le modèle d'indicateurs S-P-O (*Structure-Process-Outcome*, Structure-Processus-Résultats) et l'étude EU-MIDIS II. Le comité note que la version finale des indicateurs S-P-O sera présentée lors d'une future réunion.

17. Le comité prend note des principales conclusions de l'atelier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les droits des Gens de voyage tenu à Bruxelles le 30 juin 2015 et couvrant la Belgique, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, exposées par le représentant régional du HCDH pour l'Europe. Les problèmes qui persistent englobent les restrictions croissantes au mode de vie itinérant dans la loi et dans la pratique ; le manque de compréhension du caractère semi-itinérant de la culture des Gens du voyage ; la définition de ce que sont les Gens du voyage, davantage technique qu'identitaire, ethnique et culturelle et, dans certains pays, l'absence de reconnaissance en tant que minorité ; et les préjugés, la stigmatisation et l'hostilité à l'égard des Gens du voyage, très répandus dans l'opinion publique, et peu combattus<sup>9</sup>.

18. Le comité entend le représentant du point de contact pour les questions roms et sintés à l'OSCE-BIDDH au sujet des manifestations (parallèles) organisées dans le cadre de la réunion 2015 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, qui ont mis l'accent sur la participation des femmes et des jeunes dans les communautés roms et sintés, la lutte contre le discours de haine, le racisme et le rejet des Roms et des Sintés lors des campagnes électorales et les problèmes de droits de l'homme qui pèsent actuellement sur les pratiques policières à l'égard des communautés roms et sintés dans l'espace de l'OSCE. Le comité est également informé du lancement d'un nouveau rapport intitulé « Activism, Participation and Security among Roma and Sinti

<sup>7</sup> <http://fra.europa.eu/en/project/2015/local-engagement-roma-inclusion-leri-multi-annual-roma-programme>.

<sup>8</sup> Pour en savoir plus, consulter le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

<sup>9</sup> Voir l'exposé du HCDH dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

Youth », qui donne une vue d'ensemble de la Conférence de Belgrade de 2014 sur les jeunes roms et sintés, comporte six documents de travail préparés par des experts et de jeunes militants roms et sintés, et offre de nouvelles données statistiques importantes sur la situation des jeunes roms dans 12 Etats participants de l'OSCE, ainsi que de la publication récente « Teaching about and Commemorating the Roma and Sinti Genocide Practices within the OSCE Area »<sup>10</sup>.

19. Le comité entend des experts provenant de Bosnie-Herzégovine qui lui livrent les principales conclusions de la Conférence de clôture de la Décennie pour l'inclusion des Roms (2005-2015) tenue à Sarajevo les 10 et 11 septembre 2015 et un bref résumé d'autres activités conduites sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine de la Décennie pour l'inclusion des Roms. Le comité est également informé par le secrétariat de la Décennie pour l'inclusion des Roms des principaux constats tirés de l'index 2015 sur l'inclusion des Roms, qui propose une liste d'indicateurs pertinents et teste la disponibilité des données existantes pour mesurer les progrès ou les insuffisances de la lutte contre l'exclusion des Roms en fonction des priorités relatives à la Décennie<sup>11</sup>.

20. Le RSSG pour les questions relatives aux Roms communique au comité les résultats de la deuxième réunion de coordination entre les organisations internationales intergouvernementales<sup>12</sup>. Les discussions ont notamment porté sur le droit au logement et sur le problème persistant des expulsions forcées des Roms et des Gens du voyage dans certains Etats membres, et sur le rôle éventuel de certaines organisations internationales dans le cadre du suivi de la Décennie pour l'inclusion des Roms sous la direction du Conseil de coopération régionale. Quant au point portant sur l'évolution des indicateurs Structure-Processus-Résultats de la FRA, il a dû être reporté à une réunion ultérieure.

### **Jeunes Roms**

21. Le comité prend note des conclusions du rapport thématique sur l'autonomisation des jeunes Roms et la dimension jeunesse des stratégies nationales d'intégration des Roms, qui a fait suite à une visite thématique en Slovénie (pays demandeur), ainsi que des commentaires énoncés par les représentants des pays partenaires (Belgique, Croatie<sup>13</sup> et Serbie).

22. Le représentant du Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe salue le caractère positif et concret du rapport thématique du CAHROM qui présente une approche doublement intégrée : prise en compte de la question des jeunes Roms dans les politiques de jeunesse et prise en compte de la question des jeunes dans les politiques relatives aux Roms. Il présente également au CAHROM la Déclaration de la Conférence des jeunes Roms (Budapest, 19-22 octobre 2015), notamment les recommandations appelant à inclure un chapitre jeunesse dans les stratégies nationales d'intégration des Roms, à faire participer les jeunes Roms dans la programmation, la mise en œuvre et le suivi de ces stratégies/politiques, et à améliorer la coordination et le suivi des politiques relatives aux jeunes Roms au sein des institutions européennes et des parties prenantes, ainsi que le suivi des politiques nationales, par exemple, en créant un groupe de travail permanent composé de jeunes Roms et en évaluant les mesures du Plan d'action pour la jeunesse rom comprises dans le programme 2016-2017 en faveur de la jeunesse.

23. Le comité convient que le rapport thématique sera transmis aux experts du groupe thématique afin que toute modification factuelle soit présentée avant le 30 novembre 2015. Le rapport sera ensuite distribué à tous les membres du CAHROM pour approbation par procédure écrite avant la fin de l'année 2015. Une fois approuvé, le rapport sera publié sur le site public du CAHROM et le Comité sera informé de son adoption par la voie du GR-SOC.

### **Femmes roms**

24. Le comité est informé des principaux résultats et conclusions de la 5<sup>e</sup> Conférence-bilan internationale des femmes roms, qui s'est tenue à Skopje les 6 et 7 octobre 2015, par la vice-présidente («l'ex-République yougoslave de Macédoine») et le secrétariat du CAHROM, et entend les commentaires de la rapporteure du CAHROM sur

<sup>10</sup> Voir les liens utiles dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

<sup>11</sup> L'index 2015 sur l'inclusion des Roms peut être consulté à l'adresse <http://www.romadecade.org/news/roma-inclusion-index-2015/9810>.

<sup>12</sup> Sont présents des représentants de la Commission européenne (DG Emploi et DG Justice), de la FRA, de l'OSCE-ODIHR, du HCDH, du PNUD, de l'UNICEF, du Bureau du mécanisme financier (subventions de l'EEE et de la Norvège), et du Secrétariat de la Décennie pour l'inclusion des Roms, ainsi que du Conseil de l'Europe (RSSG pour les questions relatives aux Roms et membres de son équipe d'appui, de la CEB, et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux).

<sup>13</sup> Le représentant de la Croatie commente également les conclusions de cette visite thématique en sa qualité de rapporteur du CAHROM sur les jeunes Roms.

l'égalité entre les hommes et les femmes, qui souligne que les conférences internationales des femmes roms organisées par le Conseil de l'Europe représentent un lieu d'échanges unique pour les femmes roms dans toute l'Europe et qu'il n'existe aucun autre événement similaire à une telle échelle et d'une telle couverture géographique qui traite systématiquement des priorités des femmes roms. Elle relève en outre que, bien que plusieurs organismes internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, organisent des consultations ou des ateliers sur les problèmes des femmes roms, les conférences internationales des femmes roms offrent des possibilités inégalées d'associer, de piloter et de promouvoir des réseaux de femmes roms et des actions en leur faveur. Elle invite le CAHROM, et plus largement le Conseil de l'Europe, à maintenir les problèmes des femmes roms à l'ordre du jour, et à intégrer la dimension de genre dans les travaux thématiques du comité et dans le nouveau Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage, en saluant par la même occasion l'inclusion des femmes roms dans les priorités du programme actualisé du Secrétaire général pour 2016-2019.

25. Le représentant du FERV fait part au comité du lancement d'une nouvelle formation, qui vise à renforcer les capacités et les compétences d'encadrement des femmes roms pour qu'elles s'intègrent davantage dans la vie politique. Cette formation est organisée par le Forum européen des Roms et des Gens du voyage, en partenariat avec Phenjalipe, une initiative communautaire, et le Réseau international des femmes roms (IRWN), dans le cadre du projet « Making Roma Women's Voices and Votes Count » (Pour que les voix et les votes des femmes roms comptent). Le comité prend également note de l'intention de l'IRWN et de Phenjalipe de fusionner pour créer un réseau conjoint des femmes roms, proposition issue de la conférence de Skopje.

26. Le comité convient de maintenir la condition des femmes roms à l'ordre du jour de sa prochaine réunion et d'être attentif à la dimension de genre lors des visites thématiques prévues en 2016.

### ***Histoire des Roms et génocide des Roms sous le régime fasciste***

27. Le comité prend note des développements relatifs à l'enseignement de l'histoire des Roms en Italie qui ont fait suite au Séminaire international sur l'inclusion de l'enseignement de l'histoire des Roms dans les programmes scolaires nationaux, tenu en Italie en décembre 2014. Le rapport de ce séminaire lui sera transmis lorsqu'il aura été finalisé par des spécialistes italiens.

28. Le comité est informé par le président du Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) qu'une conférence intitulée « Les voix oubliées – L'Holocauste des Roms » sera organisée conjointement par le FERV, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) et le Conseil de l'Europe au printemps 2016, dans l'enceinte du Parlement roumain.

29. Le comité entend l'exposé conjoint d'une représentante des Roms/Tatars et de la chef du secrétariat du Comité d'experts indépendants nommé par le Gouvernement norvégien et chargé de répertorier et d'évaluer les politiques et les mesures précédemment appliquées à l'égard des Roms/Tatars (Voyageurs)<sup>14</sup>. Saluant les efforts entrepris par les autorités norvégiennes pour relever leurs erreurs politiques commises au XX<sup>e</sup> siècle à l'égard des Roms, et rappelant que la Suède a agi dans le même sens en publiant son Livre blanc sur le traitement inéquitable, les violations des droits et autres actes perpétrés contre les Roms en Suède au cours du XX<sup>e</sup> siècle, qui a été présenté lors d'une réunion précédente du CAHROM, le comité invite les autres Etats membres à prendre des mesures similaires.

30. Dans ce contexte, le comité regrette la décision récente du Gouvernement tchèque de rejeter le projet de loi du Parlement sur l'indemnisation des femmes roms victimes de stérilisations forcées, et prend note de l'explication fournie par l'expert tchèque du CAHROM<sup>15</sup>.

31. Le comité note que le site web conjoint du Conseil de l'Europe et de l'OSCE/BIDDH sur le génocide des Roms<sup>16</sup> sera bientôt mis à jour avec des informations récemment recueillies, fournies par des membres du CAHROM, et avec la publication récente du document de l'OSCE-BIDDH « Teaching about and Commemorating

<sup>14</sup> L'exposé figure dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

<sup>15</sup> Voir le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites pour la traduction non officielle de la lettre de réponse de M. Bohuslav Sobotka, Premier ministre de la République tchèque, à la lettre du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, concernant le projet de loi sur l'indemnisation des femmes roms victimes de stérilisations involontaires.

<sup>16</sup> <http://roma-genocide.org/>.

the Roma and Sinti Genocide *Practices within the OSCE Area*»<sup>17</sup>. Les membres du comité relèvent que, dans les mois à venir, le secrétariat leur enverra les informations relatives à leur pays en vue d'une vérification finale.

### ***Antitsiganisme et formation à la non-discrimination***

32. Le comité prend note des derniers développements concernant les activités nationales de formation à la non-discrimination, organisées en 2015 par l'équipe d'appui au représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms, en coopération avec le programme HELP et la Division du droit pénal du Conseil de l'Europe, comme les formations destinées aux professionnels du droit dispensées en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldova (juin), et en République slovaque (septembre) qui ont été prises en charge financièrement par une contribution volontaire de la Finlande, une formation internationale pour les policiers assurée en Italie (juin) et une formation nationale pour les policiers en République slovaque (octobre). Le comité est également informé par le secrétariat de la formation future destinée aux policiers en République de Moldova, en Espagne et en Ukraine, qui sera financée par la contribution volontaire de l'Allemagne, et du projet d'organiser à l'avenir une formation à la non-discrimination pour le personnel pénitentiaire en Bulgarie et en Roumanie, en coopération avec le mécanisme de subventions de l'EEE et de la Norvège.

33. Le comité reçoit des informations sur la deuxième réunion de la plateforme opérationnelle Conseil de l'Europe-FRA-Equinet-ENNHRI pour l'égalité des Roms (plateforme « OPRE ») qui doit se tenir à Strasbourg les 3 et 4 décembre 2015 et sur la création du site web collaboratif de la plateforme OPRE, qui est accessible au public<sup>18</sup>.

34. Le comité note également que l'OSCE-BIDDH organise une formation pour les policiers et qu'un accord vient d'être signé entre l'OSCE-BIDDH et la Bulgarie pour mettre en œuvre un programme de formation à destination des procureurs en Bulgarie. Le comité appelle à ce que le Conseil de l'Europe et l'OSCE-BIDDH travaillent en synergie et en étroite coopération.

### ***Mandat révisé du CAHROM (2016-2017)***

35. Le comité prend note des changements introduits dans le mandat révisé du CAHROM pour les années 2016-2017, dont l'ajout du terme « Gens du voyage » dans son nom et la nouvelle note de bas de page explicative. Il relève également que désormais, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) figureront parmi les observateurs, et que le Centre européen pour les questions de minorités (ECMI) et le Conseil de coopération régionale (CCR) feront partie des participants, en réponse aux demandes écrites de ces quatre organismes. Par ailleurs, il note une liste de tâches nouvelles à accomplir, comme la rédaction par le Comité des Ministres d'une recommandation afférente à l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice, ainsi que la nécessité de suivre les indicateurs d'intégration des Roms fournis par la FRA en vue de les prendre en considération dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, et la nécessité de participer à la préparation d'activités pertinentes lancées par le Conseil de l'Europe, en particulier dans le cadre du « Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019) » et de veiller à l'application de celui-ci.

36. Le comité charge le secrétariat de distribuer le mandat révisé lorsqu'il aura été adopté par le Comité des Ministres.

### ***Informations actualisées sur les visites thématiques à venir et propositions de groupes thématiques pour 2016-2017***

37. Le comité prend note des informations suivantes:

- La Bulgarie confirme qu'elle accueillera une visite thématique du CAHROM à Sofia sur les médiateurs sanitaires roms les 2 et 4 novembre 2015. La Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Pologne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Turquie confirment leur participation en tant que pays partenaires.
- La Pologne confirme qu'elle accueillera une visite thématique à Cracovie sur l'enseignement et la formation professionnels des Roms les 26 et 28 novembre 2015. La Bosnie-Herzégovine, la Finlande, « l'ex-

<sup>17</sup> <http://www.osce.org/romasintigenocide?download=true>.

<sup>18</sup> [http://a.cs.coe.int/team81/opre\\_platform](http://a.cs.coe.int/team81/opre_platform)

République yougoslave de Macédoine » et la Turquie<sup>19</sup> confirment leur participation en tant que pays partenaires.

- Au nom de l'Irlande, le secrétariat confirme qu'une visite thématique se tiendra à Dublin sur l'autonomisation et la participation des Roms et des Gens du voyage aux organes consultatifs et aux mécanismes de consultation (accent mis sur les femmes et les jeunes roms) du 8 au 10 février 2016. La Belgique, la Norvège, l'Espagne et la Suède confirment leur participation en tant que pays partenaires.
- La Hongrie confirme qu'elle accueillera une visite thématique à Budapest sur des systèmes visant à tester les élèves roms et à diagnostiquer ceux qui sont susceptibles d'être atteints de troubles mentaux légers en mars 2016<sup>20</sup>. La République tchèque, la Pologne, la République slovaque et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » confirment leur participation en tant que pays partenaires. Les Pays-Bas demandent à se joindre à ce groupe thématique en tant que pays partenaire. Le comité note que la Commission européenne envisage de participer à cette visite thématique<sup>21</sup>.
- L'Autriche confirme qu'elle accueillera une visite thématique à Graz et à Vienne sur la protection, la préservation et l'enseignement des langues parlées par les communautés roms et sintés (y compris sur la manière d'appréhender les situations où certaines communautés traditionnelles s'opposent à ce que leur langue soit écrite et enseignée) en automne 2016<sup>22</sup>. La Finlande, l'Allemagne, la Pologne et la Slovénie confirment leur participation en tant que pays partenaires. La Bosnie-Herzégovine demande à se joindre à ce groupe thématique en tant que pays partenaire.
- L'Espagne indique que lors de la prochaine réunion du CAHROM, elle confirmera sa possibilité d'accueillir une visite thématique sur l'autonomisation et la participation des Roms et des Gens du voyage aux organes de décision et à la vie politique (accent mis sur les femmes et les jeunes roms). La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la République tchèque et la Roumanie confirment leur souhait d'être des pays partenaires. La Norvège déclare souhaiter se joindre au groupe thématique.
- La Bosnie-Herzégovine indique que lors de la prochaine réunion du CAHROM, elle confirmera sa possibilité d'accueillir une visite thématique sur l'articulation des politiques de lutte contre la pauvreté et des politiques en faveur des Roms par une approche intégrée. La Croatie, la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas confirment leur souhait d'être des pays partenaires. L'Albanie déclare souhaiter se joindre à ce groupe thématique.
- L'Ukraine indique que lors de la prochaine réunion du CAHROM, elle confirmera sa possibilité d'accueillir une visite thématique sur les bonnes pratiques en matière de stratégies d'intégration des Roms (y compris les mesures pour résoudre le problème des documents d'identité et améliorer l'accès aux services sociaux<sup>23</sup>). La Serbie se propose comme pays partenaire.
- La Turquie exprime son souhait de reporter à 2017 le déroulement sur son territoire d'une visite thématique sur l'accès des Roms à l'emploi. La Pologne et l'Espagne confirment leur souhait d'être des pays partenaires. La Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » expriment leur intérêt de se joindre à ce groupe.
- A la suite d'un exposé complet relatif aux Tsiganes arméniens (également nommés Boshia ou Loms)<sup>24</sup>, l'Arménie explique qu'elle ne souhaite pas participer au groupe thématique proposé sur la situation et les besoins des Roms, des Loms, des Doms et des Abdal et sur les mesures politiques les concernant, car elle n'a pas de politique spécifique en faveur des Boshia et considère qu'il ne serait pas dans leur intérêt de traiter de leur situation sur des bases ethniques et sociales. Lors de la réunion, la Turquie – qui abrite les quatre groupes susmentionnés sur son territoire – indique qu'en l'absence d'autre pays candidat, elle pourrait éventuellement accueillir cette visite, mais pas en 2016. Le secrétariat fait savoir au comité que la Géorgie serait prête à participer en tant que pays partenaire, et l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie mentionnent qu'elles se prononceront lors d'une réunion ultérieure sur leur éventuelle participation à ce groupe.

38. Le comité décide que le bureau examinera la liste lors de sa prochaine réunion en fonction des confirmations reçues pendant et après la réunion, et invitera, le cas échéant, les pays à donner leur confirmation avant la prochaine réunion plénière. Il prend également note de la demande émise par le Saint-Siège, observateur au sein du CAHROM, de se joindre à certaines visites thématiques.

<sup>19</sup> Dans l'intervalle, la Turquie a mis fin à sa participation à la visite thématique, mais sera traitée dans le rapport thématique.

<sup>20</sup> Dans l'intervalle, les dates ont été fixées du 9 au 11 mars 2016.

<sup>21</sup> La participation de DG Justice a été confirmée dans l'intervalle.

<sup>22</sup> Dans l'intervalle, deux séries de dates ont été proposées: le 14-16 septembre ou le 19-21 octobre 2016.

<sup>23</sup> Dans l'intervalle, il a été proposé d'associer cette proposition à un groupe thématique sur les médiateurs et assistants scolaires roms présenté par le Portugal avec l'appui de l'«ex-République yougoslave de Macédoine» et de la renommer «Visite thématique du CAHROM sur les bonnes pratiques en matière d'intégration des Roms, y compris les mesures pour résoudre le problème des documents d'identité et améliorer l'accès aux services sociaux et l'éducation par la médiation». Dans l'intervalle, la Pologne propose de se joindre à ce groupe thématique.

<sup>24</sup> L'exposé et d'autres documents de travail figurent dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

### **Elections du bureau du CAHROM pour 2016**

39. Le comité élit un nouveau bureau pour 2016, avec pour président M. Branko Sočanac (Croatie), pour vice-présidente Mme Tatjana Andjelic (Monténégro) et pour troisième membre du bureau M. Ion Duminičă (République de Moldova).

### **(Re)conduction des rapporteurs du comité**

40. Le comité nomme de nouveau Mme Sarita Friman-Korpela (Finlande) rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes, M. Martin Martínek (République tchèque) rapporteur sur les enfants roms et M. Ian Naysmith (Royaume-Uni) rapporteur sur l'antitsiganisme et les infractions motivées par la haine. Pour remplacer M. Branko Sočanac (Croatie) élu à la présidence, M. Stanko Baluh (Slovénie) est élu rapporteur sur les jeunes roms.

41. Le comité prend note des lignes directrices révisées pour les rapporteurs du CAHROM<sup>25</sup>.

### **Modalités pratiques et propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière**

42. Le comité relève que la Bulgarie confirme qu'elle accueillera la 11<sup>e</sup> réunion du CAHROM entre le 26 et le 29 avril 2016 sous la présidence bulgare du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Mme Rositsa Ivanova indique que l'événement se tiendra probablement à Sofia et qu'une visite sur le terrain à Blagoevgrad sera peut-être organisée pour s'entretenir avec les communautés roms, les pouvoirs locaux et les médiateurs sanitaires roms.

43. Le comité décide d'inviter à la prochaine réunion Mme Rita Izsák, experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, afin qu'elle présente son rapport récent sur la situation des Roms. En réponse à une suggestion du rapporteur du CAHROM sur l'antitsiganisme et les infractions motivées par la haine, le comité convient également d'inviter Mme Lucie Fremlova, experte indépendante britannique, pour qu'elle présente une proposition de mettre en place une plateforme européenne de LGBTIQ Roms, Tsiganes, Sintés et Gens du voyage à la suite de l'adoption de la Déclaration de Prague lors de la première Conférence internationale LGBTIQ rom<sup>26</sup> qui s'est tenue à Prague les 13 et 14 août 2015; le comité entend également profiter de sa présence à une réunion ultérieure pour connaître les résultats du projet « *Every child matters: High quality education for all* » (Chaque enfant compte : éducation de qualité pour tous), qui est une formation entre pairs d'enseignants tchèques et slovaques sur l'éducation inclusive conduite par des enseignants du Royaume-Uni du Babington College à Leicester<sup>27</sup>.

44. En outre, le comité convient d'inscrire les points suivants proposés à l'ordre du jour de sa prochaine réunion plénière :

- Conclusions du rapport thématique du CAHROM sur la scolarisation des enfants de migrants roms et de Gens du voyage à la suite de la visite thématique effectuée en France (5-7 octobre 2015);
- Conclusions du rapport thématique du CAHROM sur les médiateurs sanitaires roms à la suite de la visite thématique effectuée en Bulgarie (2-4 novembre 2015);
- Conclusions du rapport thématique du CAHROM sur l'enseignement et la formation professionnels à la suite de la visite thématique effectuée en Pologne (26-28 novembre 2015);
- Conclusions préliminaires de la visite thématique du CAHROM effectuée en Irlande sur l'autonomisation et la participation des Roms et des Gens du voyage aux organes consultatifs et aux mécanismes de consultation, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes roms (8-10 février 2016);
- Première discussion sur un projet de recommandation du Comité des Ministres sur l'accès des Roms et des Gens du voyage à la justice;
- Examen de toute suite donnée aux rapports thématiques du CAHROM déjà évalués par le comité;

<sup>25</sup> Voir la section CAHROM (2015)25 incluse dans le document CAHROM (2015)28 Contributions écrites.

<sup>26</sup> LGBTIQ désigne les membres de la communauté des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes ou en questionnement.

<sup>27</sup> Depuis deux ans, ce projet mis en œuvre par le Roma Education Support Trust (REST) reçoit une aide financière du Conseil de l'Europe par le biais de contributions volontaires finlandaises. Des informations supplémentaires sont disponibles sur la base de données en ligne des bonnes pratiques en faveur des Roms à l'adresse: <http://goodpracticeroma.ppa.coe.int/en/pdf/291>.

- Exposé et discussion sur l'élargissement du programme conjoint ROMACT3 entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, en mettant l'accent sur le processus de jumelage entre des communes de l'Est et de l'Ouest;
- Approches des femmes et des jeunes roms dans les stratégies nationales d'intégration des Roms.

45. S'agissant des méthodes de travail à venir, les membres du comité émettent les observations suivantes:

- L'ordre du jour est très rempli et les points traités (y compris dans les rapports thématiques) ne concernent pas tous les Etats membres; il a donc été proposé d'organiser des ateliers parallèles pour débattre des conclusions des visites/rapports thématiques, même si cela peut augmenter les coûts d'interprétation pour le Conseil de l'Europe et les coûts de location pour les pays hôtes ;
- Pour les réunions plénières prévues ailleurs qu'à Strasbourg, il conviendrait d'organiser des visites de campements de communautés roms plutôt que de longues auditions avec les autorités ;
- Il convient de distribuer à l'avance des informations écrites pour éviter les exposés trop longs et les observations orales devraient être concises pour laisser suffisamment de temps au débat ;
- Au lieu d'ajouter une séance pour présenter les organisations internationales intergouvernementales et les observateurs, prévoir une réunion d'environ une heure avec le CAHROM et toutes les organisations internationales intergouvernementales après la manifestation parallèle organisée par le RSSG pour les questions relatives aux Roms ;
- Les rapports thématiques et les conclusions devraient être distribués davantage à l'avance pour que les experts du CAHROM qui n'ont pas participé eux-mêmes aux visites thématiques puissent consulter les experts des groupes thématiques;
- Des spécialistes d'autres secteurs pertinents du Conseil de l'Europe devraient être invités à participer aux réunions plénières du CAHROM, surtout lorsque les discussions portent sur leurs domaines de travail.

46. Le comité demande aux membres du bureau d'examiner avec le secrétariat les propositions ci-dessus lors de leur prochaine réunion<sup>28</sup>, afin de présenter les nouvelles méthodes de travail aussi longtemps que possible avant la prochaine réunion plénière. Toute proposition supplémentaire relative aux méthodes de travail devrait être soumise au Secrétariat avant la mi-janvier 2016.

#### ***Adoption de la liste des décisions (rapports abrégé)***

47. Le comité prend note du résumé oral de la liste des décisions présenté par le secrétariat et convient d'adopter le rapport abrégé par procédure écrite<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Dans l'intervalle, la date de la réunion du bureau du CAHROM a été fixée au 27 janvier 2016.

<sup>29</sup> Le présent rapport a été circulé aux membres, participants et observateurs du CAHROM et adopté par procédure écrite. Il a été validé par le Bureau du CAHROM lors de sa réunion à Bruxelles le 27 janvier 2016.

**ANNEXE**

**Ordre du jour de la 10<sup>e</sup> réunion du CAHROM**

***Visite du Musée de la culture rom : rencontre avec les autorités étatiques et locales, la société civile et des artistes roms***

- 1) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- 2) Mariages précoces ou forcés et traite des êtres humains dans les communautés roms
  - a) Mariages précoces ou forcés au sein des communautés roms
  - b) Traite des êtres humains au sein des communautés roms
- 3) Rôle des autorités locales et régionales dans l'intégration des Roms
  - a) « Contrats » entre les familles d'origine rom et les autorités locales : l'expérience néerlandaise
  - b) Prix « Dosta! » 2015 du Congrès et développements concernant l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et le projet « LERI »
- 4) Coordination entre organisations internationales sur leurs priorités thématiques relatives aux Roms pour les années 2016-2017 et développements récents

***Manifestation parallèle : réunion de coordination des organisations gouvernementales internationales***

- 5) Jeunes roms
- 6) Femmes roms
- 7) Histoire des Roms et génocide des Roms sous le régime fasciste
- 8) Antitsiganisme et formation à la non-discrimination
- 9) Mandat révisé du CAHROM (2016-2017)
- 10) Informations actualisées sur les groupes et visites thématiques de 2015 et propositions de groupes thématiques pour 2016
  - a) Commentaires sur la visite thématique effectuée récemment en France
  - b) Brèves interventions sur les visites thématiques à venir
- 11) Élection du Bureau du CAHROM pour 2016 et nomination des rapporteurs du comité
  - a) Election du Bureau du CAHROM pour 2016
  - b) Nomination des rapporteurs des Comités sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes, les enfants et l'antitsiganisme
- 12) Modalités pratiques et propositions d'ordre du jour pour les prochaines réunions plénières
- 13) Adoption de la liste des décisions